

TRAIT-D'UNION - JUILLET 2016

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoît SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire,
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Ce Trait-d'Union de milieu d'année vient traditionnellement faire un point sur l'état de notre commune avant des vacances estivales pour tous bien méritées.

Comme tous les ans à cette époque, vous trouverez un point détaillé sur les finances communales. Des explications sur l'exercice 2015, à travers le commentaire du compte administratif, et sur le budget primitif 2016. Vous verrez que cette année 2016 verra le lancement de plusieurs travaux importants, au premier rang desquels figure bien sûr l'extension de l'école maternelle et la construction d'une classe primaire. Les travaux de la piste de circulation douce, reliant le Bourg à Macé, ont commencé le 4 juillet. Dès cet été, vous pourrez donc circuler en toute sécurité à pieds ou à vélo entre ces deux hameaux et vos enfants rejoindre leur école et le complexe sportif en dehors de tout danger.

Pour poursuivre sur les investissements à venir, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 5 juillet, de lancer une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur au bois. Si ce projet est réalisable et, de surcroît éligible aux subventions, nous le ferons. La conséquence directe sera le report, à deux ou trois ans, du transfert définitif des ateliers communaux sur la ZA des Sarrazinières. La conséquence indirecte impactera nos associations à qui les actuels ateliers sont destinés. Nous avons toutefois trouvé une solution, avec Apollos et le Comité des Fêtes, qui leur permettra de patienter en commençant, néanmoins, à réorganiser leurs espaces de rangements et de stockages.

L'année 2016 sera donc une année de « grands travaux » dans notre commune puisqu'en septembre commenceront également les travaux de réhabilitation du château d'eau de Villeneuve. Une membrane sera placée à l'intérieur de la cuve et un ravalement extérieur sera réalisé totalement. Des travaux d'un montant de 150 000 € TTC, pris en charge aux deux tiers par la commune de La Chaussée Saint-Victor vers laquelle nous exportons la même proportion de l'eau potable pompée à Villeneuve.

Comment ne pas évoquer également dans cet éditorial les intempéries qui ont lourdement frappé le nord de notre pays fin mai-début juin. Le département du Loir-et-Cher a été particulièrement touché. Certains foyers dionysiens ont été victimes de ces intempéries. Des dégâts sans commune mesure avec ceux qu'ont connus, par exemple, les Solognots mais, néanmoins, j'ai bien conscience qu'une telle situation est toujours difficile à vivre. C'est essentiellement aux Mées et à Villeneuve-Villefolet qu'on a déploré le plus de sous-sols inondés. La municipalité est solidaire des familles qui ont vécu ces difficultés. Nous avons conscience que certains secteurs de la commune sont plus exposés que d'autres et nous étudierons d'éventuelles mesures correctives qui permettraient de limiter les dégâts lorsque de tels événements climatiques exceptionnels se produisent. Mais souvent, les investissements à réaliser seraient lourds, voire très lourds. Il est difficile aujourd'hui pour la municipalité de pallier seules les conséquences induites par les décisions d'urbanisme des décennies précédentes. Les sinistres que nous rencontrons sur la commune sont en effet surtout dus aux constructions avec sous-sols, style de constructions que nous déconseillons fortement aujourd'hui, à défaut de pouvoir les interdire.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, d'excellentes vacances d'été, sous un soleil enfin retrouvé.

Bonne lecture de votre Trait-d'Union.



Bulletin n° 91



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Réunions du conseil municipal ...	2
Agenda 2 ^{ème} semestre.....	3
Le budget communal.....	5
Bientôt la fibre !	9
Les commissions communales...	9
Infos diverses & pratiques	12
Vie associative	14
Informations pratiques.....	16

Délibérations du conseil municipal

RÉUNION DU JEUDI 7 AVRIL 2016

Délibération n°2016-011 – Modification des commissions

A l'unanimité, le conseil municipal modifie la composition des commissions suivantes :

Commission « Aide à la personne et affaires sociales » : Ajout de Christine MAUVISSEAU

Commission « Affaires scolaires » : Ajout d'Odile JOUET

Commission « Environnement, développement durable et affaires agricoles » : Ajout d'Emmanuelle LE GALL

Délibération n°2016-012 – Demande de fonds de soutien à l'investissement public local – Projet d'extension et de restructuration de l'école

Une subvention de 50 000 € a été sollicitée auprès de l'État dans le cadre de ce fonds de soutien.

Délibération n°2016-013 - Achat de terrain

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver l'acquisition de deux parcelles d'une surface totale de 1 030 m², référencées K 326 et K 330 situées sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire lieu-dit La Martinière, au prix de 5 € le m² soit un montant total de 5 150 €.

Délibération n°2016-014 - Gestion de l'occupation agricole des parcelles appartenant à la commune

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de confier à la SAFER la gestion des parcelles à vocation agricole dont la commune de Saint-Denis-sur-Loire est propriétaire.

Délibération n°2016-015 - Vœu « Non au démantèlement des Trains d'Équilibre du Territoire »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vœu.

Délibération 2016-016 - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015 – BUDGET EAU - dressé par Monsieur DUBOIS Pascal, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION, du 01/01/2015 au 31/12/2015

Délibération n°2016-017 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 du service EAU :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses 13 251,00 €

- Recettes..... 118 212,61 €

Excédent d'exploitation.....104 961,61 €

❖ Section d'investissement :

- Dépenses6 693,00 €

- Recettes..... 164 500,23 €

Excédent d'investissement.....157 807,23 €

Délibération n°2016-018 - AFFECTATION du RÉSULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2015 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation de **104 961,61 €** à l'excédent reporté d'exploitation

Délibération n°2016-019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET EAU

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service EAU 2016 :

❖ Section d'exploitation..... 130 134,61 €

❖ Section d'investissement..... 171 058,23 €

Délibération n°2016-023 - VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2016 :

- **Taxe d'habitation**..... 11,80 %

- **Taxe foncière (bâti)** 12,11 %

- **Taxe foncière (non-bâti)**.....47,46 %

Les délibérations n°2016-20 à 2016-22 font référence au compte de gestion, au compte administratif et à l'affectation du résultat pour l'exercice 2015.

La délibération n°2016-24 correspond au vote du budget primitif 2016.

Vous trouverez tous les éléments utiles aux comptes 2015 et au budget primitif 2016 dans les pages centrales de ce Trait-d'Union.

RÉUNION DU VENDREDI 10 JUIN 2016

Délibération n°2016-25 - Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté individuellement et à l'unanimité, pour 2016, les subventions aux associations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Montant voté (en euros)</i>
APOLLOS	1 000 €
COMITÉ DES FÊTES	1 000 €
CLUB DU BEL ÂGE	500 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	300 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	50 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE	50 €
HAND'CHIENS(VINEUIL)	150 €
CERCLE GÉNÉALOGIQUE	150 €
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	50 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	150 €
TOTAL	3 400 €

Délibération n°2016-026 - Règlement intérieur des services périscolaires

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie, des temps d'activités périscolaires et du transport pour l'année 2016-2017.

Délibération n°2016-027 - Tarifs cantine 2016-2017

Tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 adoptés à l'unanimité :

- repas enfant (pris à l'année de façon régulière)	3,60 €
- repas enfant (inscription occasionnelle)	4,70 €
- repas adulte	5,20 €

Délibération n°2016-028 - Tarifs garderie périscolaire 2016-2017

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017 adoptés à l'unanimité :

- demi-journée (matin, midi ou soir) jusqu'à 6 demi-journées dans le mois	4,70 €	par ½ journée
- journée (matin et soir) (jusqu'à 6 jours dans le mois)	7,05 €	la journée
- forfait mensuel demi-journée (matin, soir ou mercredi midi)	31,50 €	par mois
- forfait mensuel journée (matin et soir) à partir du 7 ^{ème} jour	42,50 €	par mois
- forfait retard	25,00 €	par retard

Délibération n°2016-029 - Avenant n°5 à la concession d'aménagement du lotissement La Martinière

Eu égard aux frais de portage d'une trésorerie déficitaire, le résultat prévisionnel de l'opération « Lotissement de la Martinière » présente un solde négatif. Dans ce contexte, le Maire propose que la commune consente à prendre en charge une partie du déficit financier prévisionnel de l'opération. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2016-030 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015-2016 (CRACL) - La Martinière

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel sur le lotissement « La Martinière » et rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent en donner quitus à la société 3 Vals Aménagement.

Délibération n°2016-031 - Attribution du marché pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable « Villeneuve »

Le Conseil de Municipal, à l'unanimité, attribue les travaux de réhabilitation du réservoir de « Villeneuve », à l'entreprise TRASO – 1 route du coteau – 49700 Les Verchers sur Layon (offre variante) pour un **montant de 123 686,00 € HT soit 148 423,20 € TTC**,

Délibération n°2016-032 - Opération « 1 000 arbres »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la charte de l'arbre de la région Centre - Val-de-Loire et autorise le référencement de la Charte de l'Arbre dans le règlement municipal de la voirie de Saint-Denis-sur-Loire.

Délibération n°2016-033 - Convention de partenariat avec Radio Plus FM

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dite-convention autorise le Maire à la signer.

Délibération n°2016-034 - Remboursement sur facture d'un achat fait par M. RICHOMME

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement d'une facture à M. Dominique RICHOMME, Adjoint.

- Rendu des études sur un réseau de chaleur au bois pour les bâtiments communaux

La décision de réaliser un réseau de chaleur au bois pour les bâtiments communaux de la rue de Loire doit intervenir avant l'extension des travaux de l'école pour le passage du réseau.

Le Maire rappelle aux conseillers le plan pluriannuel établi en 2015 et précise que le coût d'un réseau de chaleur remettrait en cause les délais de réalisation de l'aménagement des nouveaux ateliers communaux. Dans ce cas, l'aménagement des actuels ateliers communaux en locaux pour les associations serait lui-même différé.

La décision est reportée au 5 juillet.

RÉUNION DU MARDI 5 JUILLET 2016

Délibération n°2016-035 - Demande de dotation de solidarité suite aux intempéries

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'État pour le fonds de solidarité qu'il a mis en place pour aider les communes à financer les travaux sur les biens communaux non assurables (principalement la voirie) suite aux récentes intempéries.

Délibération n°2016-036 - Lancement de la consultation pour les travaux d'extension de l'école

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire a lancé la consultation des entreprises en procédure adaptée (MAPA) pour les travaux d'extension et de réaménagement du groupe scolaire.

Délibération n°2016-037 - Modification du plan pluriannuel d'investissements : lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au bois pour le chauffage de tous bâtiments communaux de la rue de la Loire, de l'école maternelle à la maison des associations. En cas de faisabilité, cet investissement, non prévu au PPI, provoquerait le report, de 2 ou 3 années, de la relocalisation des ateliers communaux sur la zone des Sarrazinières et, de fait, la requalification des actuels ateliers en local pour les associations.



Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <http://www.saintdenissurloire.fr/cr-reunions-conseil-municipal.php>



2
0
1
6

Agenda

2ème semestre

Tous les mardis, hors vacances scolaires, à la Maison des associations, proposé par Apollos :

10h00 – 11h15 Yoga

18h45 – 19h45 Gymnastique volontaire

⑨ Septembre

Le 3 : Sortie **Spectacle des Grandes Eaux** à Versailles, organisé par Apollos

Les 24 et 25 : **Concours photos** à la Maison des associations, organisé par

① ① Octobre

Le 12 après-midi : **Concours de belote** à la Maison des associations, organisé par les AFN.

Le 16 : **Brocante** dans le Bourg, organisée par le Comité des Fêtes

① ① Novembre

Le 11 : à 11h00 : **cérémonie commémorative** du 11 novembre

① ② Décembre

Le 10 après-midi : **Concours de belote** du Club du Bel Âge à la Maison des associations

2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois à 20h30

Soirée Tarot à la Maison des associations, organisée par le Comité des Fêtes

2^{ème} lundi de chaque mois de 14h et 17h

Patchwork à la Maison des associations, organisé par Apollos

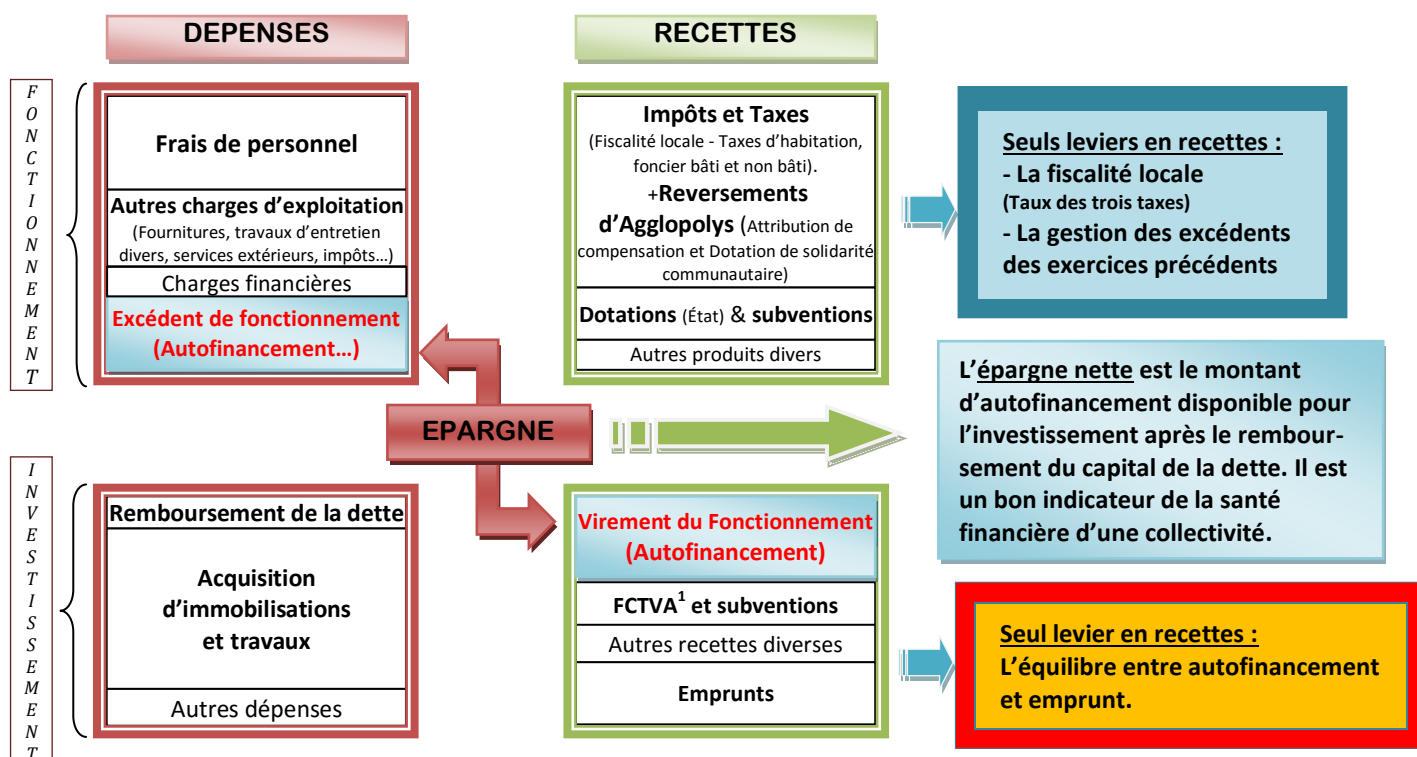
LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2016 et le compte administratif (CA) de l'exercice 2015 ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du vendredi 7 avril 2016.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2015 et les principaux postes du budget primitif de l'exercice 2016.

1. Présentation générale du budget



¹ Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond au reversement par l'État de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** : elle permet de gérer la commune au quotidien en comptabilisant les différentes recettes et dépenses.
- La section d'**Investissement** : elle permet de réaliser nos projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, matériels...) et de réaliser des travaux importants, par exemple de voirie, d'assainissement pluvial ou de restauration de bâtiments.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières), les sommes reversées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et, de moins en moins cependant, les différentes dotations d'État.

La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des subventions sollicitées auprès d'autres collectivités ou organismes divers) : l'autofinancement venant des excédents cumulés des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste arbitrage entre les deux. Au 1^{er} janvier 2016, notre commune était très peu endettée puisque l'en-cours de la dette était de 65 402 € soit environ 80 € par habitant (contre plus de 600 € par habitant de moyenne départementale pour les communes de notre strate de population).

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements durables permet :

- D'adapter la durée du financement à la durée de vie de l'investissement auquel il est destiné ;
- De répartir le financement d'un investissement sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations d'habitants, pour les plus durables.

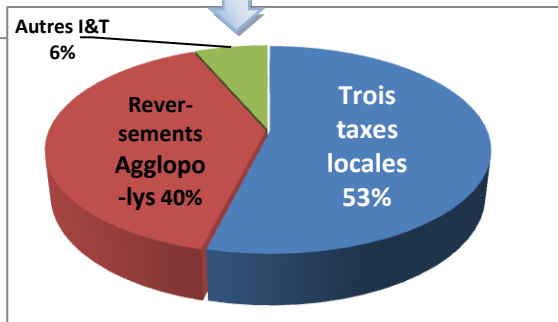
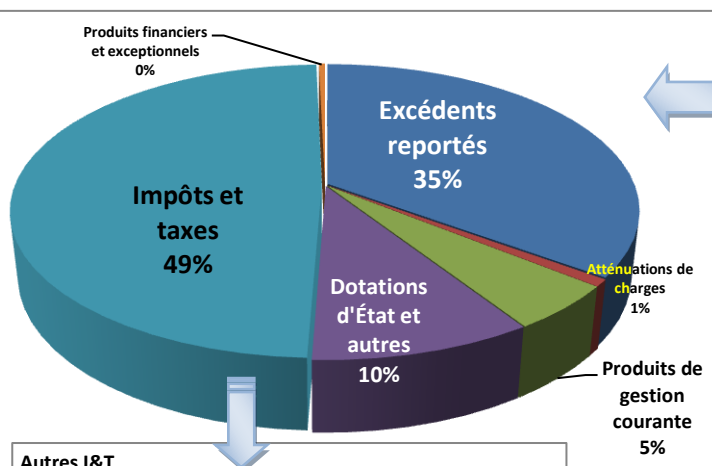
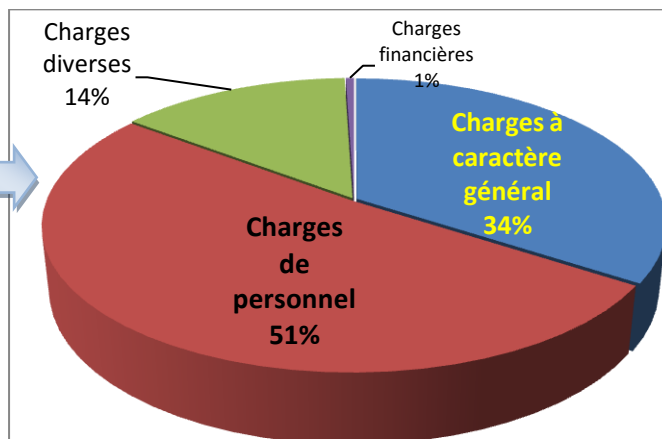
2. Le compte administratif 2015

Le compte administratif (CA) est le document qui retrace l'historique des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est préparé et présenté par l'ordonnateur (le Maire).

Grandes lignes du compte administratif 2015 :
(Dépenses & Recettes réelles, hors opérations d'ordre)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

Dépenses de fonctionnement	
Totales	532 381,19 €
Dont dépenses réelles 2015	530 571,90 €
Charges à caractère général	181 141,95
Charges de personnel ⁽¹⁾	271 206,29
Charges diverses	75 556,92
Charges financières	2 666,74
Opération d'ordre ⁽²⁾	1 809,29
⁽¹⁾ Charges de personnel – remboursements assurances	264 138 €
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement	



Totales	914 491,05 €
Dont recettes réelles 2015	593 624,75 €
Excédents reportés	320 369,01
Atténuations de charges	7 068,00
Produits de gestion courante	45 807,24
Dotations d'État et autres	89 259,82
Impôts et taxes ⁽¹⁾	448 109,60
Produits financiers et exceptionnels	3 380,09
Opération d'ordre ⁽²⁾	497,29
(1) Dont - trois taxes locales	241 581,00
- reversements d'Agglopolys	177 706,00
- autres Impôts & Taxes	28 822,60
⁽²⁾ Opérations comptables ne donnant pas lieu à décaissement	

Commentaires sur la section de fonctionnement :

Le poste « Charges de personnel » représente 51% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un taux important, légèrement supérieur à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Toutefois il convient d'apporter deux explications :

- Nous avons été amenés, à nouveau cette année, à embaucher du personnel supplémentaire pour pallier les absences de personnels titulaires. Si l'on déduit les remboursements par l'assurance des salaires et cotisations sociales (*Atténuations de charges dans les recettes de fonctionnement*), le ratio de charges de personnel redevient conforme à la norme.
- Si on calcule le coût des charges de personnel par habitant, ce chiffre n'est pas supérieur à la moyenne. La bonne maîtrise des autres charges de fonctionnement limite le montant des charges totales et donc augmente relativement la part des charges de personnel dans celles-ci.
- Concernant les postes de recettes de fonctionnement, quelques éléments à remarquer :
 - Les recettes en provenance d'Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) étant figées (ou en baisse en cas de nouveaux transferts de charges), les dotations d'État ayant fortement tendance à diminuer, le maintien d'un bon niveau de recettes de fonctionnement passe par l'augmentation du produit des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti).
 - Le poste « produits exceptionnels », important en 2015, correspond à des écritures de régularisation sur des cessions de terrains lors d'exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte Administratif 2015

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	255 061,17	RECETTES D'INVESTISSEMENT	289 044,00
Report déficits antérieurs	0,00	Report excédents antérieurs	33 982,83
Immobilisations incorporelles	22 584,08	Emprunts	0,00
Immobilisations corporelles	202 969,61	Subventions d'investissements	14 881,80
Immobilisations en cours	0,00	FCTVA, Taxe d'Aménagement ⁽¹⁾	109 435,58
Emprunts et dettes	17 213,81	Immobilisations incorporelles (frais d'études) ⁽²⁾	14 585,90
Opérations d'ordre	497,29	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
		Opérations d'ordre (Régularisations)	1 809,29

⁽¹⁾ En retard dans ses paiements, l'État a versé trois années de FCTVA en 2015 : 85 445 €.

⁽²⁾ Écriture de régularisation d'opérations concernant les études de zonage d'assainissement (1996, 2006, 2008).

Commentaires sur la section d'investissement :

- **Principale dépense (TTC) en « Immobilisations incorporelles » :**
 - Étude énergétique des bâtiments communaux 5 460 €
- **Principales dépenses (TTC) en « Immobilisations corporelles » :**
 - Achat du local Ex-Ecobois sur la zone des Sarrazinières (futurs ateliers communaux) 84 000 €
 - Travaux de voirie (réalisés en 2014 mais payés début 2015) 38 200 €
 - Cloche de l'Église et sécurisation de l'accès au clocher 28 448 €
 - Rampe d'accès PMR de la Mairie 21 592 €
 - Tables et chaises maternelle pour le restaurant scolaire 4 620 €
 - Puisards dans la cour de l'école primaire 4 596 €
 - Garde-corps rampe d'accès PMR de la Mairie 3 984 €
 - Rampe d'accès PMR au restaurant scolaire 2 340 €
 - Changement de l'alarme des ateliers communaux 2 162 €
 - Travaux d'éclairage public 1 824 €
 - Signalisation verticale de voirie 1 812 €
 - Achat d'un terrain Chemin de Pissevin 1 721 €
- Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté par la commune en 2015.

Excédent de fonctionnement 2015	382 109,86 € (dont 320 369,01 € de report de 2014)
Déficit d'investissement 2015	68 569,39 € (dont 33 982,83 € d'excédents de 2014)

2. Affectation du résultat de l'exercice 2015

Excédent cumulé de fonctionnement	382 109,86
Calcul du besoin de financement	
Déficit d'investissement	- 68 569,39
Solde des restes à réaliser	+ 3 155,00
Amortissement de la dette (facultatif)	<u>17 385,25</u>
Besoin de financement en 2016	82 799,64

Il y a légalement obligation de couvrir le déficit d'investissement, les restes à réaliser et le remboursement de la dette, de manière facultative, par l'excédent de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2015, le besoin de financement était de 82 799,64 €. Cette somme est donc prélevée sur les excédents de fonctionnement.

Conséquences pour le budget primitif 2016

Le solde excédentaire de fonctionnement de **299 310,22 €** (382 109,86 - 82 799,64) est reconduit comme recette de la section de fonctionnement.

Le financement du besoin de 82 799,64 € figure en recettes d'investissement à l'article 1068.

Le déficit d'investissement de 68 569,39 € est reporté en dépenses d'investissement mais sera couvert par les recettes du 1068 (§ précédent).

Dans quelle situation sont les finances communales ?

- La situation financière de la commune est relativement bonne. Grâce aux excédents cumulés des années précédentes, nous avons encore autofinancé nos investissements en 2015.
- Saint-Denis-sur-Loire est très peu endettée. Le niveau de la dette par habitant est cinq fois moins important que la moyenne départementale pour les communes de notre strate de population.
- Les recettes de fonctionnement, qui permettent à la commune de gérer son quotidien et de financer tout ou partie de ses investissements, sont toutefois à surveiller. En effet, les trois principales sources qui les composent suivent des trajectoires variables :
 - Les sommes reversées par Agglopolys n'augmentent pas. Si l'attribution de compensation (159 528 € en 2015) est une dépense obligatoire pour le budget de l'Agglo, la dotation de solidarité communautaire

(18 178 € en 2015) est une dépense facultative. Elle reste donc une marge de manœuvre financière pour l'Agglo et ne doit pas être considérée comme une recette pérenne par la commune, mais comme une aide ponctuelle à l'investissement. De surcroît, l'attribution de compensation, si elle n'augmente pas, est toujours susceptible de diminuer au gré des nouveaux transferts de compétences et donc de charges des communes vers Agglopolys. A partir de 2016, par exemple, elle diminuera de 1 500 € par an pendant 10 ans pour le transfert de la compétence « Document d'urbanisme PLUi ».

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) de l'État (63 320 € en 2013, 58 296 € en 2014, 44 992 € en 2015) est en forte diminution. L'effort demandé par l'État aux collectivités impacte de manière importante et durable les budgets communaux et communautaires. La DGF sera de 33 486 € en 2016.
- Les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) sont les seules recettes dynamiques du budget communal, c'est-à-dire les seules pour lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de fixer les taux. Le produit de ces taxes peut augmenter pour trois raisons :
 - La réévaluation tous les ans des bases de ces trois taxes par l'État (+1% en 2016).
 - L'augmentation des bases due aux nouvelles constructions et à certains reclassements de constructions anciennes proposés par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
 - Le pouvoir de taux dont dispose le conseil municipal sur ces trois taxes (+2,5% pour 2016).

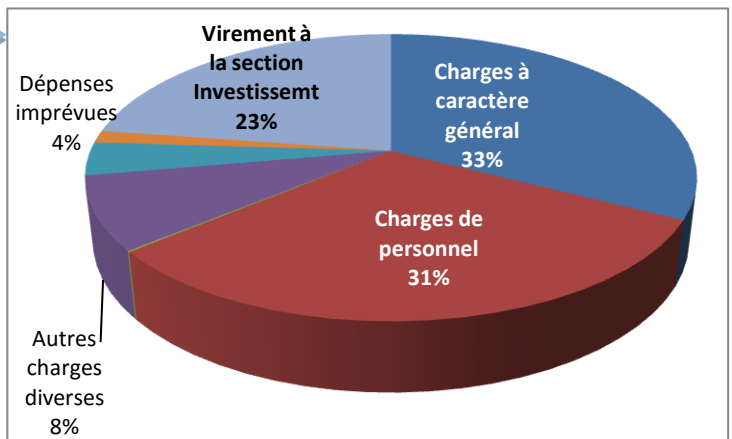
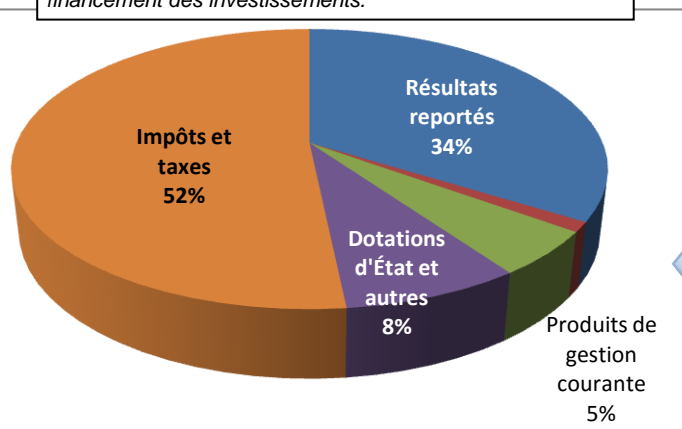
Depuis 2008, nous avons mené une politique d'augmentation des taux à la fois nécessaire, raisonnable et raisonnée. Nos taux étaient, et sont d'ailleurs toujours, parmi les plus bas du Loir-et-Cher, très en dessous des moyennes nationales. Les conséquences sont importantes pour notre budget. Non seulement, les rentrées fiscales sont relativement faibles mais en plus les dotations et subventions de l'État et des autres collectivités s'en trouvent impactées. Elles sont, en effet pour la plupart, assises sur le potentiel et l'effort fiscal des communes. C'est-à-dire que le montant des subventions et dotations attribuées est minoré lorsque ces agrégats indiquent que les taux d'impôts locaux sont inférieurs à la moyenne et que la commune se prive donc délibérément de recettes fiscales locales qui n'ont pas à être compensées par l'État ou les autres collectivités.

3. Le budget primitif 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	883 875 €
Charges à caractère général	287 500 €
Charges de personnel	276 350 €
Atténuation de produits (FPIC)	1 104 €
Autres charges diverses	72 635 €
Dépenses imprévues (réserves)	32 983 €
Charges financières et exceptionnelles	12 203 €
Virement à la section Investissement	199 838 €
Opérations d'ordre	1 262 €

Ce poste permet de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.



Recettes de fonctionnement	883 875 €
Résultats reportés	299 310 €
Atténuations de charges	10 000 €
Produits de gestion courante	45 760 €
Dotations d'État et autres	72 326 €
Produits financiers et exceptionnels	11 €
Impôts et taxes ⁽¹⁾	456 468 €
⁽¹⁾ Dont trois taxes locales	249 941 €
et reversements d'Agglopolys	177 706 €

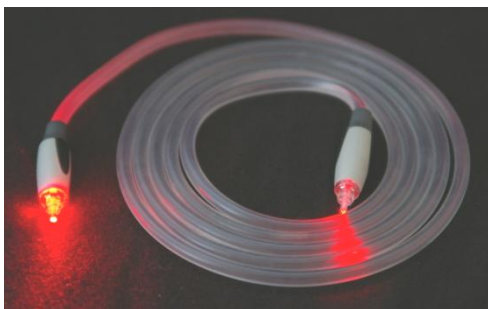
Le budget primitif 2016 de la section « Investissement » s'équilibre à 1 121 054,64 €.

Principales dépenses d'investissements votées pour l'année 2016 :

- Extension et aménagement groupe scolaire 700 000 €
- Construction et aménagement des nouveaux ateliers communaux 170 000 €
- Piste de circulation douce Le Bourg-Macé + 3^{ème} point tri sélectif à Macé 50 000 €
- Acquisition de terrains et réserve foncière 28 500 €
- Remboursement de la dette 17 385 €

L'importance significative des investissements votés pour 2016 amènera la commune à emprunter 600 000 € en 2016.

DERNIÈRES NOUVELLES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

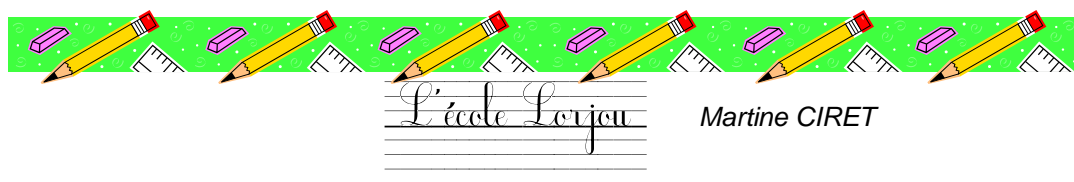


Notre commune bientôt câblée !

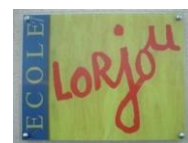
Des représentants d'Orange sont venus nous annoncer la bonne nouvelle le 4 juillet : Après Blois et La Chaussée Saint-Victor, c'est dans notre commune que se poursuivra l'installation de la fibre optique par cette société.

Le début des travaux est prévu au deuxième semestre 2016 et les premiers foyers pourraient être raccordés à l'été 2017.

Une nuance toutefois : le hameau des Mées devra patienter encore un peu pour avoir le droit de voir son débit Internet multiplié au moins par 4. En effet, c'est la partie de la commune reliée au central « Franciade » à Blois qui sera desservie dans un premier temps. Les habitants des Mées, reliés au central de Ménars et qui ont pu, à ce titre, bénéficier bien avant les autres dionysiens d'un Internet de qualité, devront attendre que la fibre arrive à Ménars... Avant 2020 probablement, sans toutefois qu'une date soit avancée à l'heure actuelle.



Martine CIRET



Pendant l'année scolaire 2015-2016, nous avons poursuivi les temps d'activités scolaires dans les mêmes conditions que l'année précédente. Nous avons des intervenants extérieurs (sport, arts plastiques, musique et anglais) ainsi que des bénévoles, Marie-Madeleine et Marie-Pierre, que nous remercions chaleureusement.

Céline et Catherine encadraient également une grande partie des TAP. Elles ont beaucoup d'imagination pour occuper nos petits artistes. Bravo à toutes les deux.

Pour Carnaval, les enfants déguisés ont défilé dans les rues avant de venir chanter et danser dans la cour de la mairie.

La fête de l'école s'est déroulée le 26 juin à Villerbon avec un temps idéal pour bien profiter du spectacle et de la kermesse.

La veille de la sortie, une boom était organisée dans les locaux de la maternelle. Émilie, notre enseignante de musique, avait initié les enfants à la salsa pendant les TAP et nos petits danseurs s'en sont donné à cœur joie.

Le dernier jour, enfants et adultes ont partagé un pique-nique à l'ombre dans la cour de l'école.

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre. Nous accueillerons 136 élèves, dont 45 jeunes dionysiens, sur le RPI de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon.

En attendant, nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances.



CHORALE DE NOS ÉCOLES

Pour la deuxième année, le concert de la chorale des élèves de notre RPI a eu lieu au complexe intergénérationnel de Fossé.

Tous les enfants, sous la direction d'Émilie, nous ont offert un spectacle d'une grande qualité. Les très nombreux spectateurs ont apprécié cette excellente soirée.

Pendant l'entracte, les parents et les enfants ont pu se régaler de pâtisseries confectionnées par les parents et passer un moment convivial en bavardant à l'extérieur puisque le temps le permettait.

Un grand merci à Émilie et à nos petits choristes et à l'année prochaine !



LUDOMOBILE

Comme chaque année, le CIAS du Blaisois s'est installé sur la place Eugène Leroux, le 8 juillet dernier, avec des valises remplies de jeux de société. Il y en avait pour tous : des petits de 3 ans aux adultes en passant par les ados !

Une vingtaine de personnes a passé une joyeuse après midi et a partagé un petit goûter offert par la commune.

Échanges de savoirs

Le CIAS organisera en avril 2017 un échange de savoir dans les communes d'AGGLOPOLYS. Si vous souhaitez partager ou faire connaître une de vos passions, n'hésitez pas à téléphoner au secrétariat de mairie ou à Martine CIRET (Tél : 02 54 46 82 39).



COMMISSION VOIRIE

Jean-Pierre MOREAU

Piste circulation douce

En raison d'une météo capricieuse, les travaux de la piste de circulation douce n'ont pu commencer que début Juillet.

Cette voie de 2 mètres de large sur sa partie principale, réservée exclusivement aux piétons et cyclistes, reliera le Bourg à Macé, par l'intermédiaire des lotissements des Ouches et de la Martinière.

D'autres allées de 1,5 m de large partant de cette voie principale viendront desservir les équipements sportifs ainsi que le parking de la Martinière.

Ces allées avec bordure sont réalisées en calcaire avec une finition sable calcaire compacté.



Les conseillers municipaux, premiers utilisateurs de la piste Le Bourg - Macé

Un fourreau a été mis en place pour l'installation d'un éclairage public. L'installation définitive de ce balisage lumineux n'interviendra qu'ultérieurement, en fonction des besoins, et notamment de la fréquentation par les dionysiens de ce nouvel équipement.

Nous avons candidaté pour l'opération «1 000 arbres pour le climat», mis en place par Agglopolys, pour arborer cette allée dès cet automne, dans la continuité des plantations réalisées sur le lotissement des Ouches et en cohérence avec les arbres existant déjà sur l'espace public.

Cet investissement, d'un montant total d'environ 50 000 €, est subventionné par le Conseil Départemental (15 000 €) et la réserve parlementaire du député Denys Robiliard (5 000 €).

Comme nous souhaitons que cet espace devienne un lieu de vie et de convivialité pour tous les dionysiens, nous réfléchissons, une fois les travaux terminés, aux aménagements nécessaires.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dominique RICHOMME

A l'exception du remplacement des portes de la mairie, la commission des travaux a consacré le temps de ce début d'année aux études.

Le permis de construire de l'extension et la restructuration de l'école maternelle a été déposé en février et obtenu avec un avis favorable début juillet. La consultation des entreprises sera lancée dans les prochains jours ce qui permet d'envisager la remise des offres à la fin du mois de juillet, la désignation des entreprises début août et la signature des marchés en septembre. Les travaux devraient pouvoir commencer à l'automne.



Une réflexion s'est portée également sur le devenir des chaudières au gaz, vieillissantes, des bâtiments situés rue de la Loire ainsi que du chauffage électrique, défaillant, du restaurant scolaire. Ces chaudières approchent les vingt ans et devront être remplacées dans les prochaines années.

C'est pourquoi différentes études ont été réalisées par des spécialistes pour envisager l'avenir de nos installations. Actuellement les incitations à réduire la consommation des énergies fossiles et à utiliser des énergies plus douces et d'origines locales sont importantes. Des aides financières intéressantes sont proposées pour un système de chaufferie centrale à plaquettes bois avec un réseau de distribution de chaleur à chaque bâtiment. Une étude de faisabilité de ce mode de chauffage sera réalisée à la rentrée afin de déterminer si cette solution est envisageable et si elle est éligible aux aides financières espérées.

Informations diverses et pratiques



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Ag'l'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RESAGO**, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 1,20 € par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

Plaquette d'information disponible en Mairie.

N'hésitez plus !





Attention au frelon asiatique

Agglopolys
lutte contre
le frelon asiatique

Sauvons les abeilles.

Faites plutôt confiance à l'Agglo !

Destruction gratuite de vos nids de frelons

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

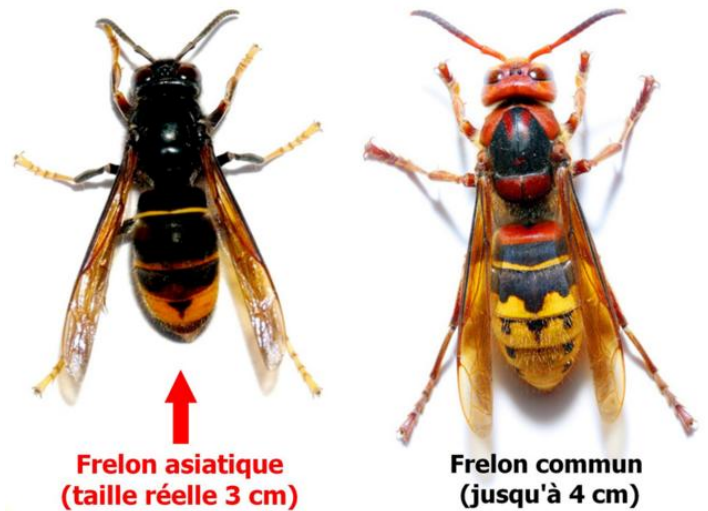
FAITES DETRUIRE VOS NIDS DE FRELONS ASIATIQUES AVEC L'APPLICATION GRATUITE "SAUVONS LES ABEILLES!"

Agglopolys INRA

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Télécharger la plaquette complète sur saintdenisurloire.fr



Nid de frelons asiatiques



CONCRETEMENT, COMMENT FAIRE ?

Vous avez repéré un nid de frelons asiatiques chez vous ?

- 1 Connectez-vous à l'application mobile «Sauvons les abeilles!» ou sur agglopolys.fr.
- 2 Consultez les pages de photographies, pour vous assurer qu'il s'agit bien de l'espèce en question.
- 3 Remplissez le formulaire.
- 4 Vous serez contacté par l'entreprise qui réalisera la destruction pour le compte d'Agglopolys, afin de convenir d'un rendez-vous.

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques sur l'espace public, contactez votre mairie.



PLAN CANICULE

En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C

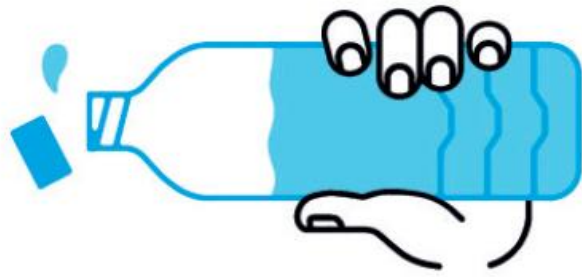


Vertiges / Nausées



Propos incohérents

En période de canicule, **quels sont les bons gestes?**



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



J'évite les efforts physiques



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je mange en quantité suffisante



Je ne bois pas d'alcool



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

En période de canicule,

il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

En période de canicule,

quels sont les bons gestes?

BON À SAVOIR

A partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Vie Associative



Ci-dessous un bilan de nos activités pour cette année 2016 :

Comme chaque année une fête de la nouvelle année a été organisée le dimanche 10 janvier, en respectant la tradition d'effectuer une marche dans le village avant la dégustation de galettes, vin et chocolat chauds.



En mars, 4 représentations théâtrales ont eu lieu sur deux week-ends, où nos jeunes acteurs ont pu dévoiler leurs talents après avoir répété depuis le mois de novembre, afin de présenter la pièce « Le trou de la sécu ». Nous avons eu la chance cette année de recevoir pour la dernière représentation l'auteur de cette pièce, Jean-Paul Cantineau.

Pour Pâques, une vingtaine d'enfants ont participé à notre chasse à l'œuf. Un goûter, des cadeaux et des coloriages de Pâques ont été offerts aux enfants.



La pétanque annuelle s'est déroulée le 22 mai. 30 courageux boulistes ont bravé la pluie pour participer à notre manifestation.



Nous avons terminé notre saison avec la guinguette en collaboration avec le Comité des Fêtes. Cette année encore, nous avons rencontré un beau succès pour cette manifestation commune.

Les dernières séances de gymnastique et yoga ont eu lieu respectivement les mardis 21 et 28 juin. Rendez-vous en septembre pour la reprise sportive.



Le 28 juin, le pique-nique de fin d'activités a clôturé la saison d'Apollos.



Le 3 septembre, sortie Versailles en bus pour visiter le château et admirer le spectacle des Grandes Eaux Nocturnes, soirée magique en perspective, débutant la nouvelle saison d'Apollos.

Toute l'équipe d'Apollos vous souhaite de très bonnes vacances.



L'Observatoire Loire,

- un balcon sur la Loire unique en Loir-et-Cher
- une scénographie interactive et ludique
- un lieu de partage et de passion

est ouvert !



Parc des Mées – La Chaussée Saint-Victor

Acteur de l'éducation à l'environnement depuis 1992 à travers des animations nature et patrimoine, des conférences, des manifestations, des circuits en bateau..., l'Observatoire Loire vient d'ouvrir au parc des Mées une scénographie interactive et ludique captivante ouverte à tous.

Au 1^{er} étage, avec **une vue imprenable**, vous aurez toutes les cartes en main pour mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal. Des ateliers (marine de Loire, risques d'inondations, continuités écologiques...) accessibles à tous ouvrent à la réflexion et à la connaissance d'un territoire.

La mise en scène créée vous transporte dans une atmosphère ligérienne qui donne à voir, à sentir, à échanger, à toucher, à manipuler et à admirer. Tous vos sens seront en éveil grâce à une approche pédagogique active : maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques.....

Passez un moment unique avec le fleuve

Profitez d'une vue unique pour vivre un moment d'émotion sur les terrasses. Comme si vous étiez sur un bateau avec tout le temps d'identifier les oiseaux, d'admirer et d'interpréter le paysage ! Votre visite se prolonge par l'espace consultation avec des ouvrages, vidéos qui vous permettront d'approfondir vos connaissances. Une fois « les pieds à l'extérieur », nous vous proposons des circuits pédestres pour la découverte du Parc des Mées et du Val de la Chaussée Saint-Victor, espaces de nature et de liberté propices à la flânerie ou tout simplement une pause ligérienne en bord de Loire pour vivre les ambiances.

Sur 350 m², **venez partager la Loire**, vue par l'équipe d'animation, vue par des spécialistes, vue par des passionnés... C'est désormais à vous de voir car à chacun sa scénographie, à chacun sa Loire.

Une équipe d'animation pour vous guider dans votre immersion.

La Loire se met en scène ! Scénographie / Lieu d'échanges et de connaissances

- **Visite grand public : 4 € adulte / 3 € enfant de 5 à 13 ans**

Juin - Septembre - Octobre : Samedi, dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Juillet et Août : du mardi au dimanche : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Durée de la visite : environ 1h15 (derniers accès visite à 11h30 et 17h)

- **Visite groupe (visite encadrée, toute l'année sur réservation)**
- **Circuits pédestres (gratuit) entre nature et patrimoine dans le parc et dans le Val**

Boutique et Buvette ligériennes / Glaces Accès WIFI

- **Activités de navigation / Circuit au cœur de Blois : Au Port de la Creusille /Rive sud à 5mn**

Renseignements et réservations : 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr
Levée de la Loire / Parc des Mées – 41260 LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR
www.observatoireloire.fr



Informations pratiques

i

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.



En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée ou les employés communaux, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Nous avons mis cette pratique en application en 2015 et nous n'hésiterons pas à y recourir à nouveau.

i

Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!

→ Cette règle s'applique à toutes et tous.



Coordonnées de la Mairie

19, rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
02 54 78 68 66
02 54 74 40 12
contact@saintdenissurloire.fr
www.saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie

- **Lundi** de 16h30 à 18h30
 - **Mardi** **Fermé au public**
 - **Mercredi** de 16h30 à 19h00
 - **Judi** de 09h00 à 12h00
 - **Vendredi** de 16h30 à 18h30
 - **Samedi *** de 09h00 à 11h30
- * Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires*